



# Ville de Cerny

Essonne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 septembre 2022

Date de convocation : 23 septembre 2022    Nombre de conseillers en exercice : 23  
Date d'affichage : 23 septembre 2022    Nombre de conseillers présents : 16  
Nombre de conseillers votants : 18

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 30 septembre, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Marie-Claire CHAMBARET, Maire de Cerny, à la suite de la convocation adressée le 23 septembre 2022.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mme MITTELETTE-ROUISSI, M. PRAT, Mme BARBERI, MM. LACOMME, VELAY, MM. MIKOLAJCZAK, PLUMET, Mmes FILLATRE, TRIMBOUR, MM. FILLATRE, VUITRY, Mme MATISSE, M. MERLET, Mme VUITRY

Ont donné pouvoir : Mme Nadine-Françoise MAUGERE à Mme Marie-Claire CHAMBARET  
Mme Alexandra BOURBIER à Mme Stéphanie MITTELETTE-ROUISSI

Absente excusée : Mme Chrystelle LEPAGE

Étaient absents : M. CARNOT, Mme LAUTRU, M. DUBOIS, Mme DENOYER,  
A été désignée Secrétaire de séance : M. François LACOMME

### N° 2022 / VI / 11 - 3.2 Cession des locaux situés 1A rue de Longueville

VU le Code général des collectivités territoriales,  
VU le Code général de la propriété des personnes publiques,  
VU la délibération n° 2021 / VII / 6 - 3.5 du Conseil municipal du 16 décembre 2021 portant autorisation de la division de la parcelle cadastrée section AO n° 859,  
VU la délibération n° 2022 / VI / 9 - 3.5 du Conseil municipal du 30 septembre 2022 constatant la désaffectation à l'usage du public des locaux sis 1A rue de Longueville, issus de la division de la parcelle cadastrée AO 859,  
VU la délibération n° 2022 / VI / 10 - 3.5 du Conseil municipal du 30 septembre 2022 portant déclassement du domaine public des locaux sis 1A rue de Longueville, issus de la division de la parcelle cadastrée AO 859, et leur intégration dans le domaine privé communal,  
CONSIDÉRANT la volonté municipale de céder les locaux situés 1A rue de Longueville, issus de la division foncière, et de conserver le lot non bâti situé 13 place de Selve,  
CONSIDÉRANT l'offre d'achat réceptionnée en mairie en date du 25 février 2022 pour l'acquisition des locaux à hauteur de 124 000 €,  
CONSIDÉRANT l'estimation de la valeur domaniale du bien à hauteur de 137 000 €HT,  
CONSIDÉRANT la possibilité de déroger dans la limite de 10 % à la hausse ou à la baisse à l'estimation du Domaine,  
L'exposé ayant été entendu,

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, par **14 voix POUR**, **3 voix CONTRE** (EL. MATISSE, E. MERLET, J VUITRY) et **1 ABSTENTION** (A. VUITRY)

**AUTORISE** la cession des locaux situés 1A rue de Longueville, issus de la division de la parcelle cadastrée section AO n° 859, pour un montant de 124 000 € net vendeur,

**DÉSIGNE** Maître Muriel LEROI, Notaire à Milly-la-Forêt (91490) - 22 Grande Rue, pour agir pour le compte de la collectivité dans cette affaire et mettre en œuvre les dispositions de la présente délibération,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte authentique correspondant et toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET,  
Maire de Cerny

